

Points sensibles Place Dumont

vendredi 26 octobre 2018
16:19

Accès à la place

Concernant la continuité des infrastructures cyclistes accédant à la place, la situation sur le Val de Seigneurs est particulièrement grave:

La photo n° 1 décrit la situation présente: piste cyclable interrompue pour un arrêt de bus et obligation de rejoindre la chaussée par un coup de guidon vers la gauche suivi d'un mouvement vers la droite. On remarquera que les indications au sol semblent en partie effacées par un produit couvrant noir.



La photo intitulée n°2 représente la situation antérieure à la limite même de la place, toute aussi dangereuse. Cette photo a été extraite du "Plan Communal de mobilité de Woluwe-Saint-Pierre - Phase 1 - Octobre - Etat de lieux et diagnostic - octobre 2015. "



Il ne faudrait pas restaurer cette situation après le disparition de l'arrêt du bus. Seul un débouché de la piste restaurée sur la place parallèle à la circulation automobile devrait être envisagé.

Sortie de la place

La sortie de la place en direction de la piste cyclable du Val des Seigneurs est difficile, car bloqué par des potelets, et caché derrière un arbre, une poubelle et des armoires téléphoniques ce qui la rends peu visible.

Le panneau de sens unique de la sortie en direction de la Rue de l'Eglise manque l'indication SUL.

Circulation sur la place le long des voies du tram

Le chemin le plus évident de traverser la place à vélo est de suivre le flux principal de circulation, le long des voies du tram. Chacun sait que les rails de tram constituent le piège par excellence pour les roues d'un vélo. Vidéo sur la place Dumon : <https://youtu.be/HPSRtxoU68U>

Etant donnée la configuration, le chemin le plus évident le long des vies du tram est à droite de ceux-ci. La largeur entre le rail de tram extérieur et la bordure avec les potelets est de 125 cm alors que la norme généralement utilisée pour une piste cyclable est de 150 cm. Lorsque le cycliste circule sur cette bande latérale à droite du rail du tram, les conducteurs de véhicules automobiles « forcent » le dépassement du cycliste, même si l'allure de celui-ci est supérieure à 25 km/h (au-delà de la vitesse autorisée), en ne respectant pas la distance de sécurité d'un mètre prévue par le Code de la Route, ceci sans parler du non-respect de la limitation à 20 km/h.

Cette surface n'est pas plane. Trois types de matériaux sont juxtaposés avec des différentes de niveau

(risque de chute) qui, après quelques mois seulement, commencent déjà à se creuser à certains endroits (voir deux photos en annexe). Vidéo sur la place Dumon : <https://youtu.be/mlxjnuCzdrY>.



Pour mémoire, l'avis du GRACQ insistait : « Pour que cette largeur soit effectivement utilisable, nous réclamons qu'un soin particulier soit apporté lors de l'exécution des travaux, afin que le raccord entre les différentes surfaces soit à niveau zéro (surface plane) ».

ICR3a traversant

La place Dumon se situe sur ICR 3a (Itinéraire Cyclable Régional). De plus en plus fréquemment l'organisation d'activités (marché, kermesse...) rend la traversée de la place impossible. La continuité de l'ICR 3a vers Tervuren en passant à travers la place doit être garantie.

Pour mémoire, la demande du GRACQ était : « nous demandons donc que les deux alternatives soient clairement mentionnées sur le balisage vertical ICR. ». Ce balisage ICR reste absent..

Circulation sur la zone de rencontre

L'espace « trottoir » entre les façades et le bord de la place mesure environ huit mètre. Il est consacré à la « zone de rencontre » depuis le réaménagement. Le différentiel de vitesse entre cycliste (20 km/h) et piéton (5 km/h) rend la cohabitation problématique sur la partie « zone de rencontre piéton ».

Qualité du revêtement par temps humide

Je m'interroge sur la glissance du nouveau revêtement de la place Dumon en plain-pied à WSP, surtout par temps humide. Ce sont des espèces de klinkers noires/grises légèrement "polies". En effet, m'y déplaçant récemment à moto (à faible vitesse !) un jour de faible pluie, j'ai été surpris par le déclenchement de mon ABS sur la roue arrière lors d'un freinage tout en douceur ! M'y rendant aussi souvent à vélo, je m'inquiète dès lors de la sécurité des 2 roues, motorisés ou non, sur cette nouvelle voirie partagée avec les voitures; cela risque d'être un véritable casse-pipe les jours de pluie, verglas et neige.

Stationnement sauvage

Particulièrement en direction de l'Avenue de Hinnisdael, des nombreuses voitures utilisent la place après l'élargissement de la route pour stationner. Pour les cyclistes cela présente des dangers car des voitures forcent le passage pour doubler.



Il y a aussi du stationnement sauvage à l'entrée des zones de rencontre, ce qui les rendent pas visibles pour les cyclistes désireux de les emprunter.

